

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°25 - publié le 11 janvier 2022



PROCÈS-VERBAL N°10

RECEPTION

AR 2223- 03 ENT CREST AOUSTE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements donnant match perdu par pénalité à son équipe seniors 2 pour avoir aligné un joueur dépourvu du certificat international exigé de ceux qui, la saison précédente, ont évolué dans un club étranger.

Match concerné : Championnat seniors D3, poule C,
FC EYRIEUX EMBROYES 2 / ENT CREST AOUSTE 2 du 01/10/2022

AR 2223- 04 AV.S. SUD ARDECHE interjetant appel de la décision de la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes sanctionnant son équipe 2 séniors d'un retrait de deux points au classement du championnat D2, poule A, pour n'avoir pas satisfait à l'obligation de déclaration d'un éducateur diplômé qui lui incombait à l'ouverture de la présente saison, selon le protocole prévu.



Finances

PV N° 04

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 3

Votre troisième relevé de compte électronique de la saison 2022/2023 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le **super administrateur en passant par portail club ou correspondant footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).**

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 JANVIER 2023 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 Janvier 2023, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 Janvier 2023 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés

temporaires sont invités à nous contacter pour le 18 Janvier 2023 par mail à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr, afin de convenir d'une échéance.

AUBENAS FC,
BEACH TEAM CEVENNES,
BOURG LES VALENCE FC,
O. CENTRE ARDECHE,
AM.S. CHEYSSIEU,
FC MAHORAIS DROME-ARDECHE,
MAUVES RC,
MONTELIMAR JS,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
CLUB DES JEUNES DE SAILLANS,
FC UPPER VALENCE,
VALENCE FC,
VALENCE INTERNATIONAL FOOTBALL CLUB,
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB,

91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur documents clubs, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardeche.fff.fr

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 30 Janvier 2023 nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

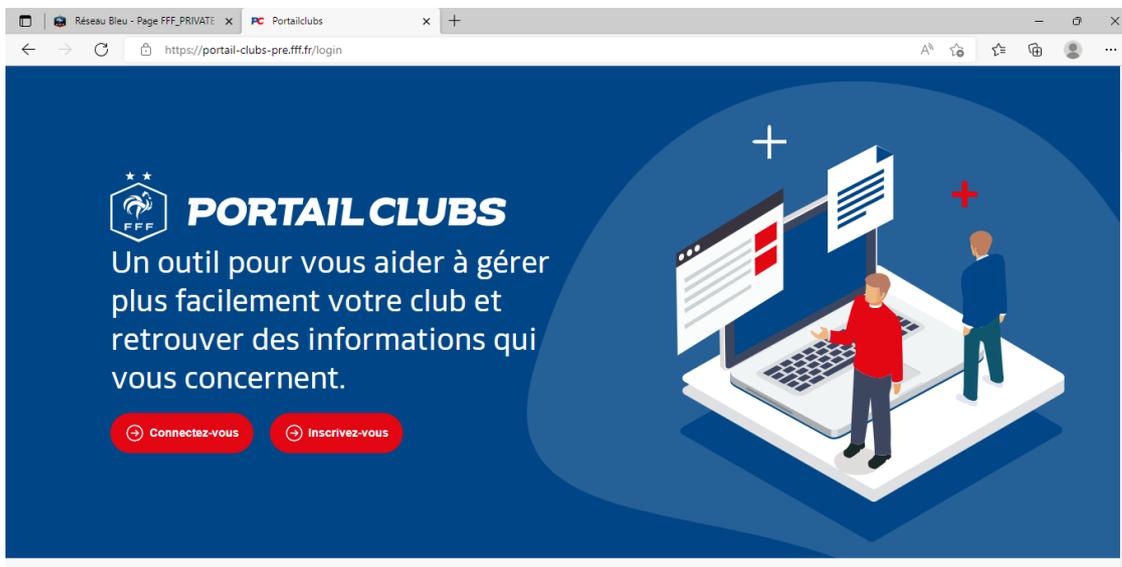
Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 18 Janvier 2023 et de nous proposer une échéance de paiement.

RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLLUBS pour visualiser votre relevé de compte et autres informations

Pour réaliser des pré inscriptions, voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à [portailclubs](#), puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via [portailclubs](#) :

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.**

- **ETAPE 1** : Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.




FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

CONNEXION

Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF

ADRESSE MAIL

MOT DE PASSE

[SE CONNECTER](#) [Mot de passe oublié ?](#)

CRÉER UN COMPTE FFF

Vous n'avez pas de compte FFF ?

Créez vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFTv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Apoll Football Amateur, etc.)

[S'INSCRIRE](#)

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
 - Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
 - Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Seniors & Délégations



PROCÈS-VERBAL N°12

REUNION du 09 janvier 2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr



A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps imparti. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

COUPES RENÉ GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage a été fait, il est désormais en ligne, disponible sur le site du District Drôme Ardèche.

Le prochain tour (cadrage) de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le **12 février 2023**.

Concernant le prochain tour de la coupe René GIRAUD, il aura lieu le **29 janvier 2023**.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

REFERENT D3

Responsable: **BRUYAT Pascal**

REFERENT D4 ET D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.

A cause des nombreux arrêtés municipaux du week-end du 04 décembre des modifications ont dû être apportées principalement en D5.

Pour les poules C G I M : La journée du 18 décembre est reportée au 15 janvier 2023. Les matchs du 04/12 ont été reportés au 11/12 si cela était possible sinon ils ont été reportés au 18/12.

En effet pour la dernière journée de championnat de la phase 1 tous les matchs de la poule doivent impérativement se jouer le même jour.

Merci de vérifier rapidement les horaires de vos matchs et de prendre contact avec le club adverse si vous souhaitez faire des modifications.

Pour la seconde phase de la catégorie D5 nous invitons tous les clubs qui veulent engager une équipe supplémentaire à le faire via FOOTCLUB avant le 21 janvier 2023

FMI ET DELEGUES

Responsable:

Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

VETERANS

Responsable:

FOUYAT Camille

Les inscriptions pour la **deuxième phase sont ouvertes !** En cas de questions vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Les inscriptions ainsi que la validation d'engagement seront clôturées le 16 janvier 2023

Pour la seconde phase nous vous demanderons d'être particulièrement attentifs à ces points :

- L'utilisation de la FMI est obligatoire
- La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h. En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.
- **Les clubs qui ne jouent pas leur rencontre pour un motif non-recevable verront leur match perdu. Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.**
- Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Nous remercions tous les clubs qui ont joué le jeu pour cette première phase en envoyant la FMI dans les temps, en prévenant quand un match doit être reporté, en envoyant les arrêtés municipaux.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour. Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaîtront au fur et à mesure de la compétition.

La première journée de coupe aura lieu le 10 février 2023. Les matchs sont consultables sur le site du district. Merci de bien contrôler les heures et jours suivant les disponibilités de vos installations.



PROCÈS-VERBAL N° 22 Réunion électronique du 10 / 01 / 2023

Présents : LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

BOURG SAINT ANDEOL (futsal)

U7 le 14/01/2023,

U9 le 15/01/2023,

U11 le 21/01/2023,

U13 le 22/01/2023.

AS DOLON (futsal)

U9, U11 les 11-12 /02/2023.

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Livrets de Pratique en ligne :

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

U6/U7

Vous trouverez dans la rubrique document les calendriers pour la phase printemps.

Nous vous demandons de respecter le nombre d'équipe que vous avez engagé pour vous rendre sur les plateaux, afin de permettre un meilleur déroulement de la pratique.

Si vous devez recevoir le plateau et que vous êtes dans l'impossibilité de l'organiser merci de voir avec les autres clubs si vous pouvez inverser le lieu de plateau, après accord, vous nous tenez informés du nouveau lieu.

Nous vous rappelons que l'horaire officiel est 10h et que pour changer celui-ci vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants et que vous devez également nous en informer.

Merci de nous faire parvenir la fiche bilan plateau à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr la semaine qui suit le déroulement de celui-ci

Dernier rappel **les enfants de moins de 5 ans ne peuvent pas participer aux plateaux, en cas d'accident l'enfant n'est pas couvert.**

Date prochains plateaux U7 : samedi 28 janvier à 10h

Bonne reprise à tous

U8/U9

Pour la phase printemps : 3 niveaux de pratique
Vous trouvez dans la rubrique document les calendriers

Nous avons en fonction de vos inscriptions dans les différents niveaux, constitués des poules le plus géographique possible, certains secteurs sont plus excentrés donc plus difficile à regrouper, mais nos jeunes joueurs ont aussi besoin d'avoir une pratique adaptée à leur passion.

Notre objectif était d'avoir des plateaux de 8 équipes le plus souvent possible en n'excédant pas 12 équipes. Merci de respecter le nombre d'équipes engagées sur chaque plateau pour le bon déroulement de celui-ci.

Si vous devez recevoir le plateau et que vous êtes dans l'impossibilité de l'organiser merci de voir avec les autres clubs si vous pouvez inverser le lieu de plateau, après accord, vous nous tenez informer du nouveau lieu.

Nous vous rappelons que l'horaire officiel est 13h30 et que pour changer celui-ci vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants et que vous devez également nous en informer.

Merci de nous faire parvenir la fiche bilan plateau à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr la semaine qui suit le déroulement de celui-ci

Les nouveautés apportent des changements qui perturbent nos habitudes, nous espérons que ces changements vont permettre à nos jeunes pousses de s'épanouir pleinement, nous vous souhaitons une bonne reprise.

Date prochains plateaux U9 : samedi 28 janvier à 13h30

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PHASE PRINTEMPS :

Les clubs ont exprimé leurs souhaits pour la préparation de la phase printemps.

Les calendriers parus seront définitifs et permettront aux clubs de préparer leurs plannings pour cette deuxième partie de saison. Seuls les ajouts d'équipes susceptibles de combler les exemptés pourront être étudiés.

Désidérata reçus : ACE FC, FC ANNONAY, ATHLETIC FOOT CEVENNES, US BAS VIVARAIS, ES BOULIEU les ANNONAY, CO CHATEAUNEUF DU RHONE, FC CHATELET, FC CHEYLARD, AS CORNAS, ENT CREST AOUSTE, FC DIOIS, US DROME PROVENCE, FC EYRIEUX EMBROYE, FC FELINES ST CYR, FC GOUBETOIS, FC HAUTERIVES GRAND SERRE, FC HERMITAGE, ES MALISSARD, RC MAUVES, FA MELAS LE TEIL, FC MONTELIMAR, ES NORD DROME, ASF PIERRELATTE, US PONT LA ROCHE, US PORTES HAUTES CEVENNES, OL SALAISE RHODIA, AS SUD ARDECHE, RC TOURNON TAIN, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

Ajouts équipes :

Niveau ESPOIRS :

Poule A : SALAISE RHODIA U13F remplace Exempt 3.

Poule H : RHONE VALLEES FC 2 remplace Exempt 7.

Niveau BOURGEONS :

Poule M : BERG HELVIE 3 remplace Exempt 11.

Date prochains plateaux : Samedi 28 Janvier 2023 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

1^{ère} Phase :

➤ Information D1 :

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

Attention : la dernière journée de la 1^{ère} phase en D1 doit être **obligatoirement** jouée samedi 21/01/2023. En cas d'impraticabilité du terrain, merci de favoriser l'inversion de la rencontre ou de trouver un terrain neutre. Si la rencontre ne peut être jouée : aucun report autorisé, match perdu aux 2 équipes.

➤ Information D2 à D6 :

Report possible jusqu'au 15/01/2023.

Festival PITCH U13 et Coupe Charles André :

Les rencontres n'ayant pas été jouées le 17/12/2022 sont reportées au 28/01/2022.

La journée du 28/01/2023 est quant à elle reportée au 18/02/2023.



POULE 2	POULE 9	POULE 12	POULE 14
St Jean Muzols 1	Malissard Et.S. 1	Rhone Crussol 07 2	Montelimar Us 2
O Salaise Rhodia 1	Hostun 2	O. Valence 1	Sud Ardeche F Av. 2
As Du Dolon 1	Portes Les Val Fc 1	Valence Fc 2	Pierrelatte 1
Hermitage Fc 1	Mours St Eusebe 2	Montelier Us 1	Montelimar Fc 1

POULE 16
U.S. Bas Vivarais 1
Montelimar Us 1
Montelimar Fc 2
Chateauneuf Rhone 2



COUPE CHARLES ANDRE U13 - Tour Reporté
Samedi 28 Janvier 2023 à 13H30



POULE 4
Bg Valence Fc 3
O. Valence 5
Ch.S.Isere 1
Rhone Crussol 07 4

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe QUINTIN

Le tirage des 1/8 de finale a été effectué par Claude BRESSON.

Les rencontres sont programmées le 19 mars 2023 à 10h00.

Consultez footclubs ou le site du District.

Coupe PESTRE

Le tirage des 1/8de finale a été effectué par Martine MOMBARD, responsable des U7, U9 et Mathilde REBOULLET responsable des U13.

Les matchs se dérouleront le 19 mars à 10h00.

Consultez footclubs ou le site du District

Pensez à faire rapidement vos demandes de changements de jour ou d'horaire

Championnat D3, D4, D5

Les poules D3, D4 et D5 sont disponibles sur le site ou footclubs.

1^{ère} journée le 29 janvier 2023.

Pensez à faire rapidement vos changements de jour ou d'horaire.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1^{ère} phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, de reculer la dernière journée de Brassage au 07 janvier 2023.

Rencontres reportées :

- **En 18D1 :**

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

U. MONTELIMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023.

FC PORTOIS 1 / CHAVANAY AS 1 au 18/02/2023.

VALLIS AUREA FOOT 1 / AS SUD ARDECHE 1 au 18/02/2023.

- **En U18D2 :**

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023.

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023.

AS CORNAS 1 / DAVEZIEUX US 2 au 14/01/2023.

Am S DONATIENNE 1 / GF HERMIT TOURNON 1 au 14/01/2023.

MOURS ST EUSEBE US 2 / AS SUD ARDECHE 2 au 04/02/2023.

U. MONTELIMAR S 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 04/02/2023.

FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / AM.S DONATIENNE 1 au 04/02/2023.

RHONE CRUSSOL 07 2 / RUOMS OL 1 au 04/02/2023.

- **En Coupe U18**

Cadrage :

US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 14/01/2023.

CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC 1 au 14/01/2023.

FC CHATEAUNEUF -HERMITAGE / FC EYRIEUX EMBROYE 1 au 14/01/2023.

4^{ème} tour / 16^{ème} de finale du 21 janvier 2023

La rencontre FOOT MONT PILAT 1 / ENT NORD DROME ou US VAL D'AY 1 sera inversée en cas de qualification du club de l'ENT NORD DROME.

La rencontre ASF PIERRELATTE 1 / ENT. S CHOMERACOISE ou CENTRE ARDECHE OL 1 sera inversée en cas de qualification de ENT. S CHOMERACOISE 1.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 11 du 10 janvier 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

L'ensemble des membres de la commission vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 pleine de moments conviviaux à partager ainsi qu'une santé de fer pour vous tous et vos proches.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtes ou autres sont a envoyés à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres ;

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. **Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.**

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué)

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtes ou autres sont a envoyés à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres ;

CHAMPIONNAT U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons. Nous espérons pouvoir faire une poule exclusivement féminine en 2ème phase.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 2 poules géographiques en phase 1 et 2 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

COUPE FESTIVAL U13 F

6 équipes U 13 F participeront au festival U 13 F le 1 avril 2023 (lieu à définir)

Il faut donc faire un tour de cadrage le 28 janvier 2023 à 13h30

3 poules sont constituées :

- 1 poule de 4 équipes. Les 2 dernières équipes de la poule seront éliminées
- 2 poules de 3. La dernière de chaque poule sera éliminée

Poule A

Poule B

HAUTERIVES GRAND SERRE
SALAISE RHODIA
CORNAS

SAINT MARCEL LES VALENCE
VALENCE OLYMPIQUE
CHABEUIL

Poule C

PIERRELATTE
FC 540
BAS VIVARAIS
EYRIEUX EMBROYE

La première équipe nommée organise le plateau

Le règlement est le même que pour la coupe U 13G

- Utiliser les fiches dans documents – compétitions – jeunes : Feuille de match coupe U 13 et Feuille de résultats coupe U 13
- Envoyer ces fiches sur la boîte mail des compétitions jeunes dès la fin des rencontres

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 3 poules géographiques en phase 1 et 3 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases et la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Le tirage de la coupe CAMOU WOLF aura lieu jeudi 12 janvier au district.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI. Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail à la commission féminine avant le lundi midi.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 20
DU 11 JANVIER 2023

PERMAMENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 14 & 15 JANVIER 2023

- BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43). Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES D1 et D2 (le samedi 21/01/2023)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la formation annuelle des arbitres classés D1 et D2 aura lieu le samedi 21 janvier 2023 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. Le repas de midi sera pris en commun. La formation prendra fin à 17h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...), nécessaire de douche ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette journée de formation est OBLIGATOIRE. A défaut, il sera fait une application stricte du règlement intérieur de la CDA (sauf certificat médical dûment justifié).

Ordre du jour :

- Ateliers physiques (intervention de Nicolas PENELON – Préparateur physique) et retour en salle (contenu théorique)
- Intervention du Président de la CDA - Analyse vidéo : Consignes d'avant match arbitre-AA - Questionnaire des connaissances théoriques (QCM) et correction interactive
- Temps d'échanges sur le thème « votre regard sur l'arbitrage »

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
BEGOT	Sébastien	District 1
DE JESUS SOUSA	José	District 1
DUTRIEUX	Benoît	District 1
DIF	Ouadeh	District 1
GHEBBARI	Nourredine	District 1
JOLIVALT	Clément	District 1
KERBOGHOSSIAN	Pierre	District 1
MEGHZILI	Karim	District 1
SEDDOUGUI	Fouad	District 1
SOUL	Khaled	District 1
TAULEIGNE	Damien	District 1
VIUGEAS	Vincent	District 1

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
BAUDUIN	Sylvain	District 2
BAZRI	Mustapha Farid	District 2
BERNEZET	Steven	District 2
DJERIDI	Idriss	District 2
DOGAN	Sébastien	District 2
DUSSAUD	Gérald	District 2
EL MARRAHI	Saïd	District 2
GUILLARD	Sébastien	District 2
HATTACH	Imad	District 2
JOUAN	Jannick	District 2
MARLHIN	Alexandre	District 2
MICHEL	Sébastien	District 2
POLIZZI	Michaël	District 2
SADIK	Salim	District 2
SELLAMI	Bilel	District 2
VIELZEUF	Stéphane	District 2

DERNIER RATTRAPAGE DU TEST TAISA

La C.D.A. vous informe que le dernier rattrapage du Test TAISA se déroulera le samedi 28 janvier 2023 (matinée). Les informations seront publiées dans les prochains PV.

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés. La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

CANDIDATS LIGUE ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Après discussion, la CDA a validé les candidatures suivantes :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
BADAD	Amine	J.A.D.
BERNEZET	Steven	District 2
CHEVECHIAN	Maïke	J.A.D.
COUTUREAU	Valère	J.A.D.
DUCOL	Clément	J.A.D.
FANGET DUPLOMB	Hugo	J.A.D.
GHEBBARI	Jimmy	J.A.D.
JOLIVALT	Clément	District 1
OBRINGER	Elyne	J.A.D. Féminine
PARTAMIAN	Rémi	A.A. District 1
VIVIER	Julie	J.A.D. Féminine

Tous ces arbitres seront convoqués prochainement au siège du District pour une présentation générale de la formation Ligue (attente de la CRA, observations, planning des formations théoriques...).

Bien entendu, une sélection sera faite en vue de l'examen théorique de Ligue qui aura lieu en mai/juin 2023.

INFORMATION AUX CLUBS « ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ANNULATION DE RENCONTRE - CHANGEMENT DE DATE, D'HORAIRE OU DE STADE »

La Commission Départementale en Arbitrage à tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal, une rencontre annulée (peu importe la raison), un changement de date, d'horaire ou de stade. **Vous devez prévenir OBLIGATOIREMENT l'arbitre par téléphone** ou appeler la permanence arbitrale du week-end si celui-ci n'est pas joignable. **En aucun cas il ne faut lui envoyer un SMS ou un email.**

Merci d'en prendre note.

Les numéros de téléphones des arbitres sont envoyés par mail à tous les clubs sur leur boîte mail officielle.

RAPPEL AUX CLUBS (SOUS-MAILLOTS ET TIP TOP)

Nous vous rappelons qu'en période hivernale les sous- maillots sont autorisés.

Mais ATTENTION ! à condition qu'ils soient de la même couleur que le maillot (si plusieurs couleurs, prendre la couleur la plus dominante).

Nous vous rappelons que les Tip-Top sont aussi sont autorisés **mais à condition qu'ils soient de la même couleur que les chaussettes.**

Règlement de la Fédération Française de Football :

-Tous les niveaux (National, Ligue et District)

-Toutes les catégories (Adultes et Jeunes).

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que pour toute absence (quelque se soit le motif),doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...) sans cela, nous appliquerons le règlement intérieur .

FRAIS D'ARBITRAGE RENCONTRE ORGANISÉES PAR LA LIGUE (ADULTES & JEUNES)

Nous vous rappelons que les frais d'arbitrage pour toutes les rencontres organisées par la Ligue AURA sont réglés par celle-ci et non par le club recevant. Vous devez donc envoyer un R.I.B à la Ligue service « comptabilité » pour cela.

« INDISPONIBILITES »

Merci de bien pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14h00 dernier délai.**

ATTENTION ! DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

« RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Tous vos rapports doivent se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que ce soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match par précaution.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

« CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour changement de vos coordonnées, vous devez faire un courriel à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE

Nous avons le plaisir de vous communiquer la date de la dernière formation pour les candidats arbitres jeunes (saison 2022/2023) :

FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (- de 23 ans) :

Du Lundi 06 février 2023 au Jeudi 09 février 2023 (séance 1 à 6)

Samedi 11 février 2023 (séance 7 – matinée)

Inscriptions : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

VOS CONTACTS :

Administratif : Service Formation LauRAFoot : 04 72 15 30 21 – formations@laurafoot.fff.fr

Technique : Roland VIALLET (CTDA) : 06 15 60 01 54 – rviallet@drome-ardecche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

- **MORET James** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **DEYGAS Philippe** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- **LEXPERT Xavier** : Courriel nous adressant son Certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 23/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement
- **FAVERJON Marc** : Courrier nous adressant sa lettre de démission du corps arbitral pour raison sportive (est devenu entraîneur équipe Seniors R3). Lu et noté. Nous lui souhaitons une bonne réussite dans sa nouvelle fonction.
- **JULINA Jonathan** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 15/01/2023 pour raison professionnelle. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif.

- **ACARDY Noémie** : Courriel nous demandant une autorisation pour arbitrer un tournoi de son ancien club, dans l'ALLIER, pour les vacances de Pâques. Lu et noté. Le Président répondra personnellement.

COURRIERS DES CLUBS

- **S.C. PIRAILLON ST JULIEN MOLIN** : Courriel nous informant du forfait de son équipe seniors D 5 pour la rencontre du 15/01/2023. Lu et noté.

VOEUX 2023

La Commission Départementale en Arbitrage tient à remercier les personnes, les Commissions ainsi que les Clubs pour leurs Vœux du Nouvel An.

Messieurs : **VINCENT** Jean-Claude (Observateur Ligue & District), **RIPERT** Jean-Baptiste (Secrétaire de la CDA), **GRASSET** Guillaume (Arbitre-Assistant District), **KUHN** Yves (Tuteur District), **BRESSON** Claude (Responsable catégorie U 18), **BEATTIE** Elliot (Arbitre)

Les Commissions : **FÉMININES, SENIORS & DELEGATIONS,**

Les Clubs : **F.C. HAUTERIVES GD SERRE, U.S. VALLÉE-JABRON,**

LA C.D.A. VOUS SOUHAITE, A VOUS TOUS, UNE BONNE ANNÉE 2023.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT